

Programme de surveillance pharmaceutique du Nouveau-Brunswick – Liste des médicaments contrôlés

La liste des médicaments contrôlés du Nouveau-Brunswick comprend les catégories de médicaments suivantes :

- a) les stupéfiants au sens du [Règlement sur les stupéfiants](#) pris en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada);
- b) les substances désignées au sens de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada) – Annexes [I](#), [II](#), [III](#), [IV](#) et [V](#);
- c) les produits pharmaceutiques opioïdes qui ne figurent pas dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada);
- d) les substances ciblées décrites dans le [Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées](#) pris en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada);
- e) les produits pharmaceutiques qui contiennent des benzodiazépines, mais qui ne figurent pas dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada);
- f) les drogues contrôlées décrites à la [partie G](#) du [Règlement sur les aliments et drogues](#) pris en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (Canada);
- g) les drogues d'usage restreint décrites à la [partie J](#) du [Règlement sur les aliments et drogues](#) pris en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (Canada);
- h) le cannabis, ses préparations et ses dérivés, y compris la résine de cannabis, le cannabis (marijuana), le cannabidiol, le cannabinoïle et le tétrahydrocannabinol;
- i) les gabapentinoïdes.

La liste des médicaments contrôlés du Nouveau-Brunswick comprend certains médicaments qui ne sont pas considérés comme des substances désignées, selon la définition de Santé Canada.

En vertu de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, un médicament est classé comme étant un « médicament contrôlé » pour :

- a) promouvoir des pratiques optimales de prescription et d'utilisation de médicaments contrôlés à des fins médicales légitimes;
- b) permettre le signalement rapide des personnes qui sont à risque de pharmacodépendance;
- c) réduire le mauvais usage et l'abus de médicaments contrôlés

Si un médicament n'est pas considéré comme une substance contrôlée au niveau fédéral, le fait de le considérer comme « contrôlé » en vertu de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique* ne change en rien les exigences fédérales ou les attentes de l'organisme de réglementation d'une profession de santé dans la province en matière de prescription et de délivrance de ces médicaments.

Vous trouverez ci-dessous un tableau avec des exemples de médicaments inclus dans la liste des médicaments contrôlés. Veuillez noter qu'il n'est pas exhaustif. Au bas de la page, vous trouverez les changements récents apportés au tableau de la liste des médicaments contrôlés.

TABLEAU DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS CONTRÔLÉS

Catégorie de médicaments	Exemples de médicaments
Stéroïdes et agents anabolisants	<ul style="list-style-type: none"> - Fluoxymestérone - Mestérolone - Oxandrolone - Métandiénone - Oxymétholone - Stanozolol
Amphétamines	<ul style="list-style-type: none"> - Amphétamine - Dextroamphétamine - Lisdexamfétamine
Barbituriques et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Amobarbital - Butalbital - Pentobarbital - Phénobarbital
Benzodiazépines et médicaments apparentés aux benzodiazépines	<ul style="list-style-type: none"> - Alprazolam - Bromazépam - Chlordiazépoxyde - Clobazam - Clonazépam - Clorazépate - Diazépam - Eszopiclone - Flurazépam - Lorazépam - Midazolam - Nitrazépam

Catégorie de médicaments	Exemples de médicaments
	<ul style="list-style-type: none"> - Oxazépam - Témazépam - Triazolam - Zolpidem - Zopiclone
Buprenorphine	<ul style="list-style-type: none"> - Buprénorphine hydrochloride - Buprénorphine/naloxone
Cannabis et cannabinoïdes	<ul style="list-style-type: none"> - Résine de cannabis - Cannabis (marijuana) - Cannabidiol - Cannabinol - Tétrahydrocannabinol (THC) - Nabilone
Codéine et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Codéine phosphate - Dihydrocodéine - Norcodéine - Acetyldihydrocodéine
Fentanyl et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Alfentanil - Carfentanil - Fentanyl - Rémifentanil - Sufentanil - Thiofentanyl
Gabapentinoïdes	<ul style="list-style-type: none"> - Gabapentine - Prégabaline
Kétamine et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Kétamine hydrochloride - Eskétamine
Méthadone et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Isométhadone - Norméthadone - Méthadone hydrochloride
Méthylphénidate et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Méthylphénidate hydrochloride - Éthylphénidate - Isopropylphénidate - Propylphénidate
Opium et substances apparentées	<ul style="list-style-type: none"> - Opium - Codéine - Diacéylmorphine - Dihydrocodéine - Dihydromorphine - Hydrocodone

Catégorie de médicaments	Exemples de médicaments
	<ul style="list-style-type: none"> - Hydromorphone - Morphine - Nalorphine - Oxycodone
Pentazocine	<ul style="list-style-type: none"> - Pentazocine hydrochloride - Pentazocine lactate
Testostérone	<ul style="list-style-type: none"> - Testostérone - Testostérone énanthate - Testostérone cypionate - Testostérone undécanoate - Testostérone propionate
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Butorphanol - Cocaine - Diphénoxylate - Mépéridine - Nalbuphine - Psilocybine - Salvia - Tapentadol - Tramadol

Vous trouverez ci-dessous un résumé des changements apportés à la liste des médicaments contrôlés (en vigueur le 6 juin 2025).

RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS

Type de changement	Catégorie de médicaments	Exemples de produits	Date de mise à jour
Ajout	Gabapentinoïdes	<ul style="list-style-type: none"> - Gabapentine - Prégabaline 	6 juin 2025